

Inquiète, la diaspora érythréenne demande à Berne de renoncer au durcissement de sa politique d'asile

ÉRYTHRÉENS ANGOISSÉS

« CHRISTINE WUILLEMIN

Asile » « Non, la situation des droits humains ne s'est pas améliorée comme par magie en Érythrée. Les gens qui se sont réfugiés en Suisse et en Europe ont fui un pouvoir qui écrase ses citoyens. C'est simple, si vous n'êtes pas utile au gouvernement, on peut vous enterrer vivant. En décidant de renvoyer ces personnes, la Suisse leur prépare la catastrophe de leur vie. »

Tedros Eyasu, président de l'Association suisse érythréenne pour l'entraide (ASEPE), ne mâche pas ses mots pour décrire l'«angoisse» des 9425 réfugiés érythréens, admis en Suisse à titre provisoire. Parmi eux, 200 ont reçu dès février un courrier du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) leur signifiant leur renvoi. Ils avaient un mois pour s'y opposer. A terme, ils seront 3200 à être concernés par ce tour de vis à l'égard des ressortissants de ce pays de la Corne de l'Afrique. Le SEM avait annoncé la couleur en avril.

«La Suisse leur prépare la catastrophe de leur vie»

Tedros Eyasu

Une décision vivement critiquée par la diaspora érythréenne qui l'a fait savoir hier à Berne. Quelque 1500 personnes ont manifesté sur la place Fédérale et ont remis une pétition, munie de 12 000 signatures, à Simonetta Sommaruga. Le texte de l'«Action citoyenne pour une politique d'asile digne de la Suisse» demande à la ministre de Justice et police de faire marche arrière.

Les pétitionnaires pointent du doigt la «pression toujours plus forte de l'UDC sur le parlement» qui, par ses récentes décisions, tend à mettre en doute les craintes des migrants érythréens face au régime d'Asmara. Celui-ci est même devenu un partenaire fréquentable. En témoigne par exemple un projet-pilote d'aide au développement



«L'Érythrée est une prison géante», ont scandé les manifestants hier sur la place Fédérale, à Berne. Keystone

lancé en 2016 et le feu vert des deux Chambres fédérales, en mars, au renforcement de la présence diplomatique suisse en Érythrée.

Visite controversée

Les organisations suisses d'aide aux réfugiés condamnent ce durcissement en matière d'asile qui se baserait sur des «informations floues, voire inexactes», en partie fournies par le Gouvernement érythréen. «L'intensification des relations bilatérales avec Asmara, avec notamment une visite de parlementaires controversée en 2016, a fait naître l'idée que le gouvernement fait des efforts», explique Melissa Llorens, coordinatrice de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE).

«Mais en vérité, personne ne sait ce qu'il se passe en Érythrée. Ni le CICR, ni aucune organisation internationale, n'a jamais pu y entrer. Malgré ces points d'interrogation, le SEM prend les devants alors que le doute devrait profiter aux personnes qui ont fui le pays.» Tous les mois, 5000 personnes choisissent l'exil, estime-t-on.

Les témoignages et rapports onusiens font état d'arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions inquiétantes, de persécutions, de tortures, mais surtout du fameux enrôlement forcé dans le service national. Il concerne tous les citoyens et s'étend sur une période indéterminée.

A l'origine du serrage de vis du SEM: un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) rendu en août 2017. La Cour a estimé que «l'Érythrée ne connaît pas actuellement une situation de violence généralisée et qu'un retour dans ce pays n'est pas, d'une manière générale, inexigible». Une décision que certains considèrent, pour l'heure, comme irrecevable aux yeux du droit international.

«L'arrêt a été porté en appel devant le Comité de l'ONU contre la torture (CAT), qui a enjoint le SEM à suspendre le renvoi en question. La décision devrait tomber en août. Je suis convaincue que la Suisse, en tant que signataire de la convention contre la torture, sera contrainte de corriger le tir, comme d'autres pays avant elle», estime Denise Graf, coordinatrice asile pour Amnesty International.

Rien n'est moins sûr. «Ce recours ne vise pas à contester la jurisprudence sur le fond ni la pratique actuelle du SEM en matière de renvoi. Dès que le CAT aura rendu sa décision, nous l'analyserons attentivement et examinerons si elle a une incidence sur la pratique actuelle», avance Lukas Rieder, porte-parole du SEM.

Dans la clandestinité

Autre incertitude: les critères de renvoi considérés comme peu clairs par les services d'assistance juridique défendant les intérêts des requérants d'asile. D'après Lukas Rieder, sont en premier lieu concernées «des personnes qui, en raison de leur âge, ne risquent plus d'être recrutées dans le service national en cas de retour en Érythrée». Dans les faits, il y a des femmes mariées, de jeunes adultes, des personnes malades et des travailleurs.

«L'ODAE a lancé un projet de suivi pour en savoir plus et rendre compte des conséquences humaines de cette nouvelle pratique», rétorque Melissa Llorens. En effet, les renvois forcés vers l'Érythrée n'étant pour l'instant pas possibles en raison de l'absence d'accord de réadmission avec Asmara, les retours seront effectués sur une base «volontaire».

Le risque est donc grand de voir ces réfugiés déboutés tomber dans l'illégalité. Selon les dernières statistiques, 528 départs non contrôlés d'Érythréens ont été enregistrés en 2017, contre 29 retours contrôlés au pays. Depuis le début de cette année, ils sont 188 à avoir ainsi disparu dans la nature. »

3200

Le nombre d'Érythréens jusqu'ici protégés par la Suisse et dont l'admission provisoire pourrait être levée

188

Le nombre d'Érythréens à avoir disparu dans la nature depuis le début de cette année

L'EUROPE PLUS FLEXIBLE

Contrairement à la Suisse, ses voisins européens conservent une politique d'asile favorable aux réfugiés érythréens.

D'après les estimations, 90% des ressortissants érythréens qui atteignent l'Europe se voient offrir l'asile. Et cela ne devrait pas changer de sitôt, si l'on se fie aux camouflages qu'ont subis les dernières tentatives de durcissement en la matière. «Certaines nations comme le Danemark et le Royaume-Uni ont certes durci leur discours à l'égard des Érythréens, mais ils n'ont pas changé de politique au final», observe Denise Graf, coordinatrice asile pour Amnesty International.

Au Danemark premièrement, une mission revenue d'Érythrée a sorti en 2014 un rapport très controversé qui a eu pour effet

de restreindre l'octroi du droit d'asile aux réfugiés de ce pays de la Corne de l'Afrique. D'après ce rapport, le régime d'Asmara ne serait pas aussi sanguinaire que les témoignages le laissent entendre. Mieux, les personnes ayant déserté le service national ne risqueraient presque rien en cas de renvoi.

Des conclusions contestées par bon nombre d'organisations internationales et d'instances onusiennes. Sous le poids des critiques, le gouvernement n'a eu d'autre choix que de faire marche arrière. «La nouvelle politique d'asile n'est pas vraiment appliquée en réalité», indique Denise Graf.

Au Royaume-Uni aussi, un rapport du même ordre avait contribué à instaurer une pra-

tique plus stricte concernant le renvoi des Érythréens. Mais une décision de l'Upper Tribunal a stoppé les autorités dans leur élan en 2016. «La Cour a jugé que les informations sur lesquelles se base l'instance inférieure au sujet de l'amélioration de la situation en Érythrée ne sont pas suffisantes, voire en partie contradictoires pour justifier un changement de pratique», note Denise Graf.

D'après Sarah Frehner, collaboratrice juridique auprès de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), de tous les pays européens qui ont envoyé une mission d'observation en Érythrée, la Suisse est la seule à avoir concrètement durci sa politique d'asile à l'égard des réfugiés érythréens. » CW

LES ÉTAPES DU DURCISSEMENT DE LA POLITIQUE D'ASILE

En Suisse, les craintes des migrants érythréens face à la répression du régime d'Asmara ont été progressivement remises en question, selon la journaliste Stefania Summermatter. Dans un travail universitaire, elle retrace l'évolution récente du traitement des demandes d'asile des Érythréens.

2005 La Commission suisse en matière d'asile juge que les sanctions infligées par l'Érythrée aux déserteurs sont «démensurément sévères». Elle préconise de reconnaître le statut de réfugié à toute personne nourrissant une «crainte fondée» d'y être exposée. Le taux de reconnaissance des requérants d'asile passe de 7% en 2005 à 84% en 2006.

2014 Un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) stipule que la personne qui n'arrive pas à prouver sa sortie illégale d'Érythrée et qui n'a pas d'autre motif d'asile, est privée du statut de réfugié. Cela se traduit par un renvoi volontaire ou, lorsque celui-ci est illicite ou inexigible, par une admission provisoire. Le taux de ces admissions passe de 36% en 2014 à 45% en 2015. Toujours en 2014, un rapport danois controversé indique

que le régime autoritaire du président Issayas Afewerki se serait assoupli et que les déserteurs retournant en Érythrée ne risqueraient rien.

2016 Une mission d'enquête du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'établissement d'un dialogue bilatéral avec Asmara ont pour conséquence de durcir la pratique. Le SEM estime qu'en cas de retour, les Érythréens ne risquent plus de persécution déterminante pour avoir quitté illégalement le pays. Le requérant doit apporter d'autres éléments pour «rendre vraisemblable» le risque. Sinon c'est le renvoi. Cela touche surtout les mineurs ayant fui avant le recrutement et les personnes ayant déjà accompli le service national.

2017 Le TAF confirme le changement précédent. Le taux moyen de renvoi passe d'environ 3-4% à 16% (entre juillet 2016 et juin 2017).

2018 S'appuyant sur un arrêt du TAF d'août 2017, le SEM entend lever certaines admissions provisoires. Les dossiers de 3200 des 9425 Érythréens admis à ce titre seront réexaminés. CW